



La reprise des activités touristiques en saison estivale n'efface pas le préjudice causé par la crise sanitaire

La crise sanitaire frappe de plein fouet l'activité touristique de l'avant-saison. Dès mars, les établissements corses de l'hébergement et restauration, fermés ou peu fréquentés, ont davantage recours au chômage partiel qu'au niveau national pour sauver leurs emplois. En juin, la reprise d'activité est plus lente, les restrictions de circulation ayant rendu l'accès au territoire plus difficile qu'en province. Toutefois, à l'été, l'affluence et l'activité touristique se redressent sans retrouver leurs niveaux de 2019. Fin septembre, le passage de la région en zone d'alerte renforcée met un terme à l'espoir d'une arrière-saison dynamique.

Déborah Caruso, Thomas Dubuis (Insee)

Le tourisme est un pilier de l'économie insulaire. Sa part importante dans l'emploi et la valeur ajoutée régionale explique en grande partie le niveau de la crise économique liée à la pandémie de la COVID-19 en Corse (*pour en savoir plus : notes de conjonctures n° 30, 31 et 32*). En effet, les activités touristiques, et en particulier celles d'hébergement et de restauration, font partie au niveau national des secteurs les plus impactés puisque largement touchés par les mesures d'endiguement, qu'il s'agisse de fermetures d'établissements ou de limitations de déplacements.

Ainsi, le bilan de la saison touristique 2020 apparaît plus que jamais essentiel pour comprendre les conséquences économiques et sociales de la pandémie en région. À cette fin, au-delà des habituelles données de fréquentation, de nouvelles données sur l'emploi, la consommation ou les chiffres d'affaires sont mobilisées.

La crise sanitaire a balayé l'avant-saison touristique...

Les mesures sanitaires de début d'année 2020 ont largement laissé l'île centrée sur elle-même. Après les deux premiers mois de l'année, où la fréquentation hôtelière est sensiblement la même qu'en 2019, l'activité s'effondre (*figure 1*).

Avec le confinement et les interdictions de déplacements, le nombre de passagers maritimes et aériens à l'avant-saison baisse dès le mois de mars pour être quasi-nul en avril et mai (-98 et -95 %). Ainsi de nombreux hébergements sont contraints de

ne pas ouvrir au printemps ou de fermer en raison de l'absence de clientèle. En avril comme en mai 2020, parmi les 400 hôtels du parc insulaire, quatre hôtels sur cinq sont fermés. Pour ceux restés ouverts, le taux d'occupation des chambres est très faible, la Corse est d'ailleurs la région où les taux d'ouverture des établissements (18 %) et les taux d'occupation des établissements ouverts (7 %) sont les plus bas de France en mai. Ainsi, les mesures sanitaires ont entraîné une chute brutale du nombre de nuitées. La perte est de -98 % en avril, par rapport au même mois en 2019. Cette tendance se prolonge le mois suivant (-99 % des nuitées).

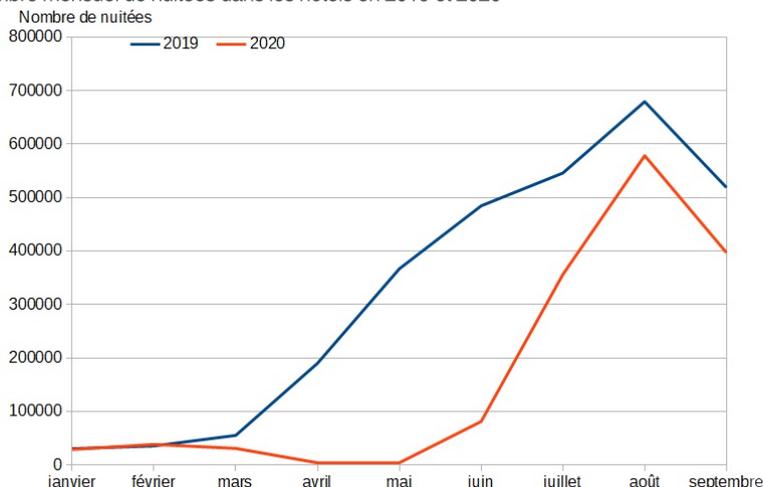
Cette chute de la fréquentation se traduit dans les recettes des hôtels. En janvier et

février, le chiffre d'affaires des hôtels se maintient puis se réduit fortement en mars (-65 %) (*figure 2*). En avril et mai, il accuse respectivement une baisse de 84 % puis de 94 % par rapport à 2019.

La restauration connaît au premier semestre une situation très similaire. En début d'année, l'activité surpasse celle de l'année précédente (+8 %). Cependant, cette tendance s'inverse avec les mesures sanitaires et l'arrêt du 15 mars 2020 qui acte la fermeture des bars et des restaurants à l'exception de leurs activités de livraison et de vente à emporter. Dès cette période, le chiffre d'affaires est inférieur de 60 % au même mois de 2019 puis il chute de 96 % en avril et de 93 % en mai.

1 Une fréquentation des hôtels durablement en dessous de son niveau de 2019

Nombre mensuel de nuitées dans les hôtels en 2019 et 2020



Avertissement : les résultats de juillet, août et septembre 2020 sont provisoires.
Source : Insee, enquêtes de fréquentation touristique

...se traduisant par un recours massif à l'activité partielle et une baisse de l'emploi

En mars 2020, deux tiers des établissements du secteur hébergement-restauration ont recours au dispositif de chômage partiel pour faire face à la chute brutale d'activité. Parmi les 9 500 salariés du secteur de l'hébergement-restauration, un sur trois est ainsi en chômage partiel. L'activité partielle s'étend aux trois quarts des établissements en avril et mai avec deux salariés sur trois concernés (figure 3).

Par ailleurs, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) chutent drastiquement dès avril (-84 %) (figure 4). Le secteur touristique étant à l'arrêt avec la mise en place du confinement, les entreprises ne recrutent pas, notamment les saisonniers.

Ainsi, dès le premier trimestre, l'emploi salarié se dégrade dans l'hébergement-restauration (-5,2 %) avec plus de 500 emplois détruits. Au second trimestre, l'emploi se contracte fortement (-31,5 %), quatre fois plus qu'en moyenne nationale (-7,6 %).

Le cumul de l'activité partielle, des non recrutements et de la baisse de l'emploi se traduit par une diminution du nombre d'heures rémunérées dans les entreprises. Dans l'hébergement-restauration, il chute de 84 % au mois d'avril par rapport à l'an passé et cela s'accroît en mai (-86 %).

En juin, la reprise a été bien plus lente en Corse

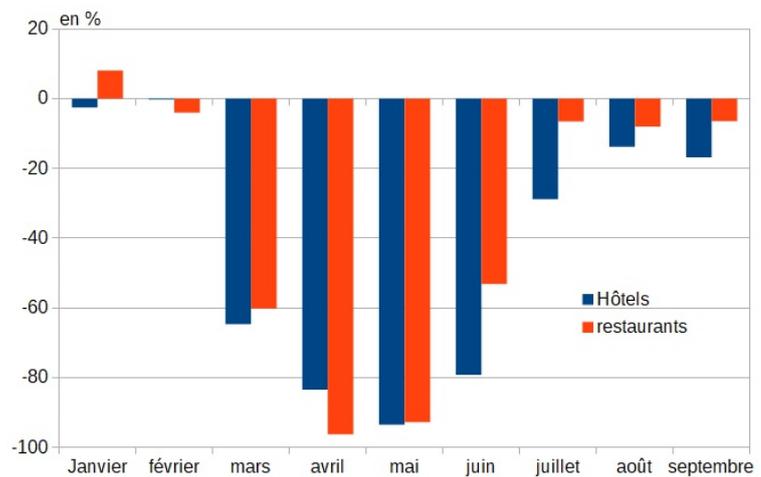
Malgré la levée du confinement, en juin, le nombre de passagers reste toujours très en deçà de son niveau de référence. Les transports ne reprennent réellement que mi-juin après la suppression de l'attestation obligatoire de déplacement pour arriver sur l'île. La perte atteint encore 80 % pour les passagers aériens et 68 % pour les passagers maritimes.

Ainsi, les hôtels sont encore plus souvent fermés sur l'île qu'ailleurs avec un établissement sur quatre qui baisse le rideau (figure 5). Seuls l'Île-de-France et les départements d'outre-mer ont des taux d'ouverture plus faibles. Le taux d'occupation des hôtels dans la région reste bas (28 % contre 35 % en moyenne nationale). À peine la moitié des établissements hôteliers insulaires ouverts ont un taux d'occupation supérieur à 20 %. Le nombre de nuitées enregistré dans les hôtels corses augmente passant de 4 500 en mai à 81 000 en juin mais reste toutefois très faible avec 17 % de son niveau de 2019.

De ce fait, la perte de chiffre d'affaires dans l'hôtellerie atteint 79 % en juin et reste supérieure à la moyenne nationale (-72 %). Avec la réouverture des établissements ce mois-là, et notamment la fréquentation de la clientèle locale, la restauration se redresse plus rapidement que l'hôtellerie. Son chiffre d'affaires demeure toutefois inférieur de 53 % à celui de 2019.

2 L'activité des restaurants moins impactée que celle des hôtels pendant l'été 2020

Évolution du chiffre d'affaires dans les hôtels et restaurants par rapport au même mois de 2019

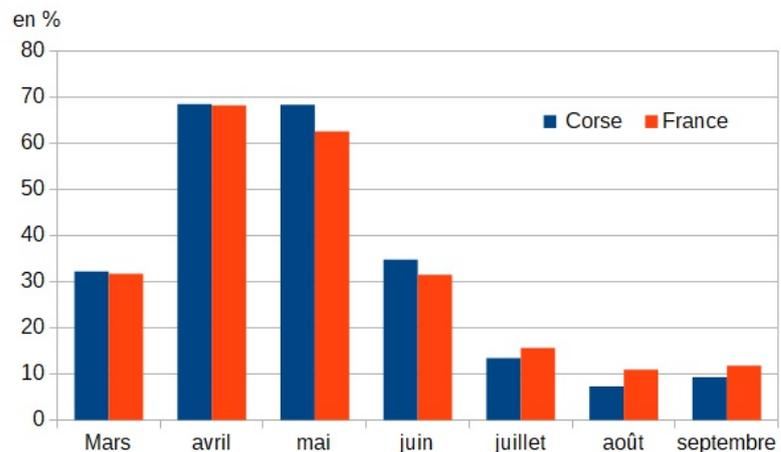


Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période.

Sources : DGFIP, Insee

3 Les salariés des entreprises d'hébergement-restauration plus souvent au chômage partiel en Corse en avant-saison

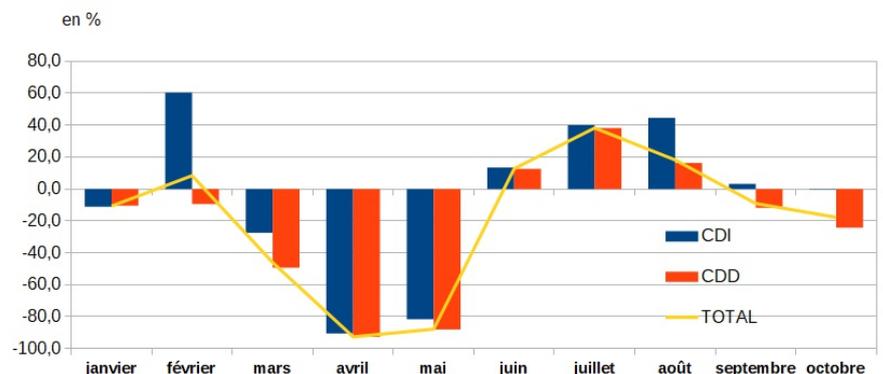
Part des salariés de l'hébergement-restauration en chômage partiel en Corse et en France, moyenne mensuelle 2020



Source : DSN

4 Les DPAE confirment la bonne reprise estivale des activités d'hébergement-restauration

Évolution des DPAE par rapport au même mois de 2019



Source : URSSAF

Pour accompagner cette timide reprise, la moitié des établissements ont encore recours au chômage partiel qui concerne un salarié sur trois. La Corse fait ainsi partie des territoires où l'utilisation de ce dispositif dans l'hôtellerie restauration est le plus important.

Août, le mois le plus proche de la normale

Avec l'arrivée des vacances scolaires, la reprise se confirme. La baisse du nombre de voyageurs dans les transports se limite à 31 % en juillet et à 19 % en août. Le retour des touristes influe sur les taux d'occupation des hôtels qui augmentent à nouveau : la moitié des chambres offertes sont occupées en juillet et plus des trois quarts en août. La Corse est la région où le taux d'occupation parmi les établissements ouverts est le plus élevé après la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en août. En termes de nuitées, la fréquentation hôtelière insulaire reste très en deçà de son niveau de 2019 en juillet (-35 %) mais s'en rapproche le mois suivant (-15 %). La situation devient pour la première fois plus favorable que celle observée dans certaines régions (Île-de-France, Grand-Est, Hauts de France, DOM).

Au cœur de la saison, les hôtels classés de 3 à 5 étoiles semblent moins pénalisés que les autres. La baisse des nuitées s'établit à 12,8 % pour les hôtels les plus étoilés, soit moitié moins que les autres catégories (-21,0 %). Le déclin de fréquentation est essentiellement dû à la clientèle en provenance de l'étranger qui n'a pas souhaité ou pu accéder à l'île, en raison des restrictions des déplacements internationaux (figure 6). En effet, sa fréquentation diminue de trois quarts. En revanche, le nombre de nuitées françaises recule de 16 % en juillet et augmente même de 4,7 % en août par rapport à 2019. Les hôtels de Corse bénéficient ainsi dans ce contexte sanitaire mondial difficile, de l'arbitrage de la clientèle nationale pour des vacances en France plutôt qu'à l'étranger.

Dans les autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT), les nuitées baissent de 30 % en juillet et 21 % en août. Dans ces hébergements, c'est également la clientèle étrangère qui fait le plus défaut.

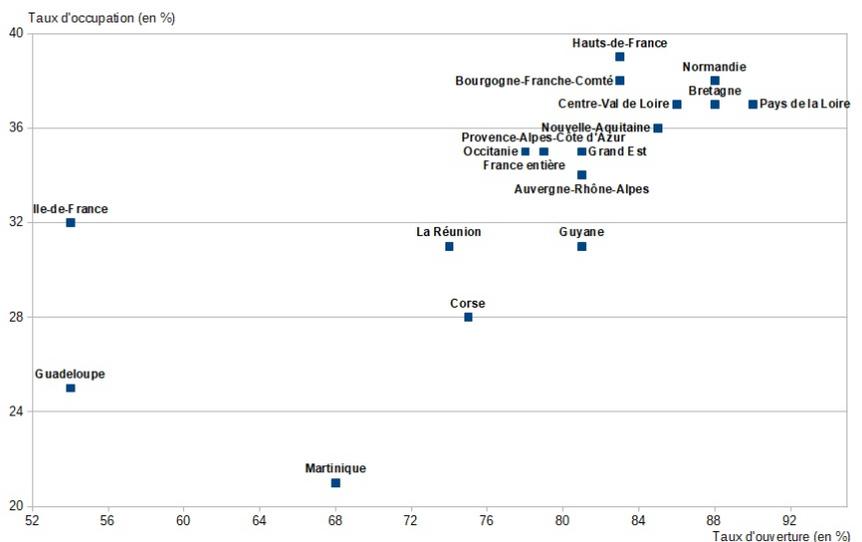
L'évolution des chiffres d'affaires confirme la réelle reprise de l'activité estivale dans l'hôtellerie, sans rattraper les niveaux de 2019. Le volume des recettes reste inférieur de 29 % en juillet et de 14 % en août. Pour la première fois depuis le début de la crise, la baisse des chiffres d'affaires est moindre en Corse qu'au niveau national (respectivement -44 % et -25 %).

La saison estivale est également synonyme de retour de la clientèle dans les restaurants corses. L'activité rejoint son niveau de 2019 (-7 % en juillet et -8 % en août). En France, le chiffre d'affaires baisse de 9 % et 6 % dans le même temps.

La reprise d'activité en juillet se confirme également via les déclarations préalables à l'embauche. Les recrutements décalés du printemps sur les mois d'été, augmentent de

5 En juin à peine 3/4 des établissements hôteliers ouverts en Corse

Taux d'occupation et taux d'ouverture des régions en France entière en juin

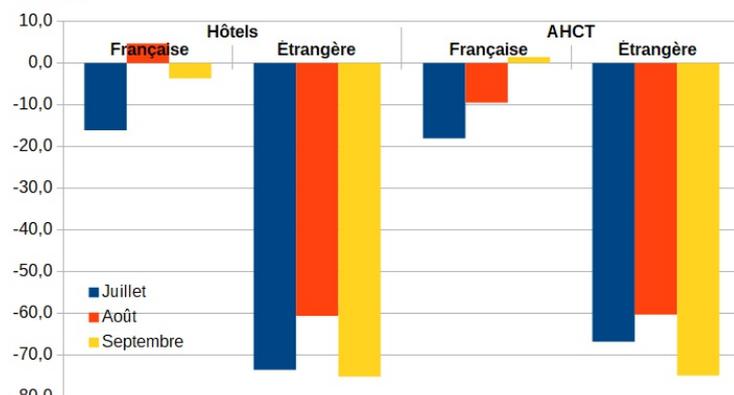


Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, enquêtes de fréquentation touristique

6 Les nuitées étrangères chutent drastiquement dans les hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme insulaires

Évolution du nombre de nuitées suivant le type de clientèle dans l'hôtellerie et les AHCT par rapport au même mois de 2019



Avertissement : les résultats de juillet, août et septembre 2020 sont provisoires.

Source : Insee, enquêtes de fréquentation touristique

38 % par rapport à la saison passée. Parallèlement, le recours à l'activité partielle s'est largement réduit pour les mois de juillet et août, avec respectivement 28 % et 19 % des établissements concernés en Corse et 13 % puis 7 % des salariés. Contrairement aux mois précédents, la Corse bascule au-dessous de la moyenne nationale concernant le taux de chômage partiel dans l'hébergement et restauration.

Une embellie de courte durée avec l'arrivée de la seconde vague

Le mois de septembre qui aurait pu lancer une arrière-saison dynamique se termine par le passage brutal de l'île en zone rouge sur la carte de vigilance sanitaire. Cela freine les arrivées sur l'île : le transport maritime de passagers baisse de 33 % et le trafic aérien de 20 %.

Dans l'hôtellerie, même si la situation se dégrade légèrement à la fin du mois, septembre affiche un meilleur bilan que juillet : le taux d'occupation est de 62 % et le nombre de nuitées est inférieur de 24 % à son niveau de 2019 ; la perte atteint seulement 3,7 % de la clientèle française. Dans les AHCT, la

situation reste aussi dégradée en septembre qu'en août (-21 % de nuitées par rapport à 2019).

Le repli du chiffre d'affaires s'accroît légèrement dans l'hôtellerie (-17 %) mais se contracte dans la restauration (-6 %).

Le recours au chômage partiel concerne également la même proportion d'établissements qu'en août (21 % des établissements) même si la part des salariés impliqués dans ce dispositif augmente légèrement (+2 points). Les DPAA se réorientent à la baisse dans le même temps (-9 % par rapport à 2019).

Les heures de travail rémunérées dans l'hébergement-restauration confirment cette inflexion de tendance. Elles diminuent d'un cinquième en septembre. Par rapport au 3e trimestre 2019, l'emploi dans le secteur baisse globalement de 20,2 %.

En octobre, les DPAA préfigurent un second ralentissement de l'activité insulaire avec une chute de 18 % des déclarations dans l'hébergement et restauration. En outre, le transport de voyageurs se réduit encore avec -23 % du trafic de 2019.

Depuis le vendredi 30 octobre 2020, le pays est à nouveau tournée sur elle-même. En des pertes de 69 % de passagers dans l'aérien entré dans un second confinement, laissant l'île novembre, le transport de voyageurs affiche comme dans le maritime en Corse. Les restaurants et bars sont à nouveau fermés. ■

Les dépenses par carte bancaire en deçà des niveaux de 2019 jusqu'à la mi-juillet

Avec le premier confinement généralisé, le volume des dépenses par carte bancaire effectuées sur l'île est amputé de l'apport touristique de l'avant-saison. Les dépenses touristiques représentent en 2019 un cinquième des dépenses effectuées par carte bancaire sur l'île, en 2020 elles n'en représentent qu'un dixième dans un contexte d'activité et de consommation ralenties.

Sur la période du 27 avril au 6 septembre, le manque à gagner est estimé à 16 % des dépenses touristiques de l'année antérieure (figure 7). La perte atteint 83 % la dernière semaine d'avril et oscille entre 74 % et 82 % en mai. Au niveau national, le confinement a également fortement impacté le montant des achats par carte bancaire liées au tourisme mais moins qu'en Corse. En moyenne nationale, le déficit atteint 72 % la dernière semaine d'avril et oscille entre 56 % et 64 % en mai.

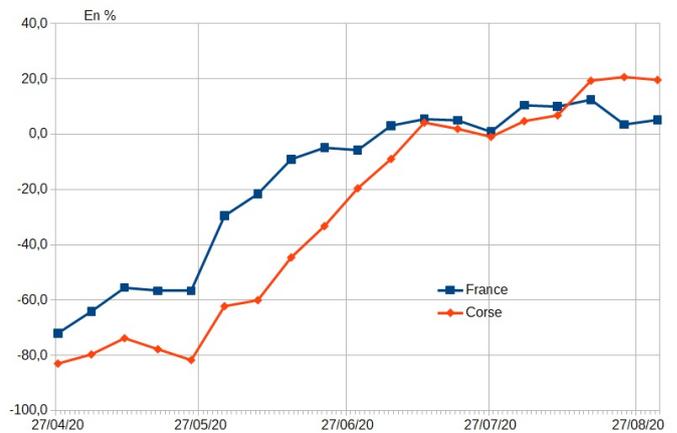
En juin, le recul des paiements par carte bancaire corrobore la reprise plus progressive des activités touristiques sur l'île (-62 % et -20 %). Au niveau national, les paiements se redressent plus rapidement qu'en région (de -29 % à -5 %).

Il faut attendre la deuxième semaine de juillet pour observer un réel rattrapage du volume des dépenses insulaires contre mi-juin en France. Dès lors, ce montant dépasse son niveau antérieur (+4 %). À partir de la deuxième semaine d'août, le surplus des dépenses effectuées par rapport à 2019 est plus élevé en Corse (+19 %) qu'au niveau national (+12 %). Sur l'île, il croît progressivement pour avoisiner +21 % fin août-début septembre.

Il faut toutefois garder en mémoire que le recours à ce moyen de paiement est susceptible d'avoir sensiblement augmenté pendant la crise sanitaire, en particulier avec le relèvement du plafond de paiement sans contact.

7 En Corse, des dépenses touristiques plus élevées dès la mi-juillet

Évolution des montants de transactions par carte bancaire dans les activités touristiques par rapport à la même semaine de 2019



Lecture : en Corse, durant la semaine du 27 avril au 3 mai 2020, le montant des transactions par carte bancaire est inférieur de 75 % à la même semaine en 2019.

Source : Cartes bancaires CB, calculs Insee.

Sources

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique conduite par l'Insee auprès des hôtels, campings, et autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) a été suspendue en mars 2020 compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Un dispositif d'enquête allégée a été mis en place d'avril à juin 2020 uniquement pour les hôtels, permettant de disposer d'un nombre restreint d'indicateurs.

Les chiffres d'affaires dans le secteur du tourisme : L'évolution du chiffre d'affaires mensuel déclaré par les entreprises mono et quasi-mono régionales pour les secteurs de hôtellerie et de la restauration sont mesurés en 2020 par rapport à 2019. Ces données sont issues des bases de déclaration mensuelle de chiffre d'affaires des entreprises. Les données agrégées sur les chiffres d'affaires proviennent de fichiers anonymisés construits à partir d'une source fiscale. Ce formulaire comprend le chiffre d'affaires hors TVA, toutes activités confondues, de l'entreprise déclarante, classée selon son activité principale.

Données Cartes Bancaires : Les données agrégées utilisées dans cette note proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites et diffèrent des données nationales (voir Point de conjoncture du 7 mai 2020, p. 21).

Les indicateurs d'activité partielle et le volume d'heures rémunérées sont calculés à partir de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) 2020. La DSN remplace la majorité des déclarations sociales imposées aux entreprises en automatisant leur transmission à partir des données de paie. La DSN regroupe des informations sur les établissements et les salariés. Elle est renseignée chaque mois par les entreprises et contient des informations relatives aux salariés de droit privé, notamment sur l'activité partielle et les arrêts de travail.

Les estimations trimestrielles d'emploi sont calculées à partir de sources administratives et en coproduction Acoff-Urssaf-Dares-Insee.

Définitions

Le taux d'ouverture des hôtels est le nombre d'hôtels déclarés ouverts, rapporté au nombre total d'hôtels sur une période donnée.

Le taux d'occupation est le rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres effectivement offertes sur une période donnée (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières).

La fréquentation en nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Activité partielle / Chômage partiel : Le dispositif de l'activité partielle (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire. Tous les salariés de droit privé sont concernés, y compris dans les entreprises publiques. Des dispositions particulières sont mises en place pendant la crise.

Insee Corse
Résidence du Cardo
Rue des Magnolias
CS 70907
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de publication
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe
Claude Thomas

ISSN : 2416-8068

© Insee 2021

Pour en savoir plus

- Activité touristique : impact de la crise sanitaire Covid-19 et suivi de la reprise d'activité, Insee.fr
- Une courte amélioration entre deux vagues, Insee Conjoncture Corse n° 32, janvier 2021
- Une reprise encore très mesurée, Insee Conjoncture Corse n° 31, octobre 2020
- L'activité économique reprend plus lentement, Insee Conjoncture Corse n° 30, juillet 2020

